

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Parcage sur la plaine de Plainpalais lors du Grand Chapiteau de la brocante et de l'antiquité».

Rapport de M. Sylvain Clavel.

La pétition P-125 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 3 novembre 2004. La commission des pétitions s'est réunie les 21 mars et 26 septembre 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle puis de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour traiter cette pétition.

Le rapporteur remercie M^{me} Olivia Di Lonardo des notes de séances fidèlement prises et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Objet de la pétition

Les pétitionnaires voulaient manifester leur colère face à l'attitude des agents de ville venus amender tous les véhicules sur la plaine de Plainpalais.

Ces personnes estiment que, si le parcage est interdit, plus aucun visiteur ne viendra à cette foire et, par conséquent, les marchands ne paieront plus un stand et ne déballeront plus leur marchandise, sachant que les clients ne viendront pas.

La sortie du parking souterrain de Plainpalais est extrêmement sale, selon les clients, et pas forcément adaptée pour les handicapés ni pour les clients chargeant des meubles achetés à la brocante.

Cette foire, organisée de main de maître, est un des fleurons des brocantes suisses, avec des participants venant de tout le pays, et elle bénéficie d'une renommée internationale.

Les pétitionnaires refusent que cette manifestation, instituée il y a vingt-trois ans, disparaisse. Elle représente un revenu automnal et joue un rôle important dans l'animation genevoise.

Dans un contexte économique plus que morose, ne serait-il pas plus judicieux de soutenir les contribuables souhaitant travailler, et de pouvoir compter sur le soutien de la municipalité?

Il y a une grande intolérance de la part des autorités. Celles-ci devraient revoir leur attitude destructrice pour le commerce, laisser travailler les brocanteurs dans la sérénité et permettre aux clients d'acheter sans souci en les laissant charger leurs objets.

Séance du 21 mars 2005

Audition de M^{me} Sylvia Limni, brocanteuse, et de M^{me} Jarquignon, antiquaire

M^{me} Jarquignon a un stand depuis vingt-quatre ans au Grand Chapiteau. Ce dernier se déroule quatre jours par année, au mois d'octobre. Jusqu'à cette année, tout le monde se parquait sur la plaine de Plainpalais. Cependant, lors de cette session, dès l'ouverture, le jeudi à 14 h, alors que les commerçants déballaient encore les stands, les amendes pleuvaient sur les pare-brise.

M^{me} Limni explique que, dès le vernissage, les agents municipaux ont commencé à mettre des amendes. Suite à cela, il a été recueilli plus de 1000 signatures pour la pétition en l'espace de quelques jours. D'une part, la plaine était cadencée et, par là même, les clients ne pouvaient charger la marchandise. Les personnes handicapées devaient aller au parking, car on a refusé qu'elles se parquent sur la plaine de Plainpalais. D'autre part, le parcage sur la plaine est autorisé pour le marché aux fruits et légumes et le marché aux puces mais, pour le Grand Chapiteau de la brocante, qui est une institution genevoise, il y a eu acharnement.

Elle est d'accord sur le fait qu'il y a un parking en dessous mais, vu qu'on laisse les autres se parquer sur la plaine, pourquoi ne pas laisser les clients de la brocante charger et décharger ou même déposer des personnes? Comme il a été relevé dans le texte de la pétition, l'escalier menant au parking est en très mauvais état et il n'est pas possible d'y transporter un meuble.

Elle s'interroge sur le fait qu'eux seuls ne peuvent stationner sur la plaine. L'organisateur a décidé que, si cela ne s'arrange pas, il laissera tomber. Le Grand Chapiteau est une occasion pour les commerçants pour qui ce n'est déjà pas facile.

Un commissaire poserait la question différemment, à savoir que les pétitionnaires parlent d'acharnement mais que, selon lui, il n'y en a pas. Les compétences des agents municipaux ont été votées par le Conseil municipal à une grande majorité. Ces personnes ne font que leur travail. Il formulerait la question dans un sens différent, à savoir: pourquoi cette absence de tolérance envers les organisateurs? Il pense qu'il devrait y avoir une marge d'appréciation. Il demande si les pétitionnaires sont d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un manque de tolérance.

M^{me} Jarquignon précise qu'il s'agit d'une foire de haut de gamme, les objets exposés sont généralement très lourds, il est donc difficile de traverser toute la plaine de Plainpalais en les portant.

M^{me} Limni demande pourquoi, lors de périodes où le commerce est difficile, il n'y a pas de tolérance vis-à-vis des commerçants, spécialement quand les clients veulent venir à des événements ponctuels. Il n'y a pas de tolérance pour les petits commerçants et pas de soutien non plus. Tous mettent beaucoup d'espoir dans le Grand Chapiteau de la brocante et de l'antiquité, qui se déroule quatre jours par année. C'est déjà très restreint mais, si en plus on enlève la clientèle, c'est encore plus difficile. Quand la plaine de Plainpalais sera sans voitures, il faudra voir à ce moment-là.

Une commissaire reprend les termes des pétitionnaires selon lesquels les clients ne reviennent pas à cause des amendes. Elle demande dans quelle mesure ils ont envisagé un service de livraison des meubles et comment font les autres commerçants en ville de Genève ou à Palexpo.

M^{me} Limni explique que, à Palexpo, le chargement est uniquement autorisé par l'arrière, ce qui est très compliqué. C'est pour cela que beaucoup de commerçants ne font plus cette brocante.

M^{me} Jarquignon dit que, si elles n'arrivent pas à obtenir la tolérance pour charger, décharger et venir chercher la marchandise, le chapiteau 2005 n'existera pas, avec tout ce que cela comporte.

Une commissaire demande si, dans le cas où ils renonceraient à la plaine de Plainpalais, ils ont une idée d'un autre lieu qui serait plus adéquat pour prendre livraison.

M^{me} Limni réplique que le samedi il y a le marché aux puces, ce qui est attrayant et amène une part de la clientèle. Il y a une ambiance bon enfant. Elle n'est pas contre l'idée de déplacer cette manifestation, mais ne voit pas où trouver une telle surface. De plus, à Genève, tout le monde connaît la plaine de Plainpalais.

M^{me} Limni explique que, à Genève, on essaie toujours de déplacer les emplacements loués, mais pour les mettre où? Le soutien aux commerçants est un rôle important de la Ville de Genève. Tous les jours il faut se battre. Travaillant aux Eaux-Vives, elle explique qu'il n'y a même pas de tolérance envers les handicapés qui se parquent pour aller chercher des médicaments à la pharmacie, et ce même lorsqu'ils ne gênent pas le passage des piétons sur le trottoir. Il ne faut pas faire des agents municipaux des robots!

Un commissaire demande s'il serait concevable de délivrer un document qui serait délimité dans le temps et accrédité par le Domaine public. Il pourrait y avoir discussion à ce sujet avec le Conseil administratif.

M^{me} Limni répond qu'il n'est pas possible d'expliquer à des clients qui viennent à 7 h qu'il va falloir revenir à un autre moment.

Un commissaire demande, dans le cas où le Conseil administratif serait tolérant et aurait envie de tenir compte des besoins des commerçants et des animations, ce qu'il serait utile de faire, sans en arriver à un agglomérat de voitures. Il demande si les deux personnes auditionnées ont une idée de proposition à faire au Conseil administratif.

M^{me} Limni propose de ne pas donner une autorisation aux gens qui achètent, mais que les quatre agents municipaux donnent un macaron aux personnes qui entrent dans le chapiteau avec un délai de trois heures et que, si les gens dépassent cette limite, on les verbalise. Une tolérance de trois heures laisserait aux visiteurs le temps de faire un tour et de se sustenter.

Séance du 25 septembre 2005

Audition de M. François Buensod, secrétaire-juriste au département des sports et de la sécurité, et de M. Jacques Dimier, major au Service des agents de ville et du domaine public

M. Buensod explique qu'il faut distinguer la situation telle qu'elle était en 2004 et celle de 2005. En 2004, une autorisation a été délivrée à l'organisateur pour les marchands et certains clients.

M. Dimier informe que pour cette année (2005) il a eu une séance pour mettre au point le problème des véhicules. Des zones seront attribuées autour de la tente pour les exposants et il y aura deux zones de chargement pour les clients. Ces dernières seront surveillées par une entreprise privée. Pour le reste, il n'y aura pas de véhicules, vu qu'il y a le parking de Plainpalais.

M. Buensod explique qu'il a été proposé de distribuer des jetons aux clients, qui devront les présenter au moment du chargement.

Un commissaire demande pourquoi il ne serait pas possible de mettre à disposition des places pour les exposants et les clients.

M. Buensod répond que l'organisation des zones pour les clients se fera à l'interne, les clients en seront informés. Si toute la zone est ouverte, il y aura des abus immédiats.

Un commissaire demande s'il y a une certaine marge d'appréciation chez les agents municipaux. Il pense qu'il faudrait privilégier une collaboration avec les organisateurs de la brocante et admettre plus de tolérance de la part des agents municipaux.

M. Dimier explique qu'il existe une collaboration avec l'organisateur de la brocante. Les agents de ville sont des exécutants, ils ne font qu'appliquer les directives du pouvoir politique.

Un commissaire demande s'il y a d'autres occasions où la plaine de Plainpalaïs est ouverte aux véhicules.

M. Buensod répond que c'est le cas pour le marché aux fruits et légumes et pour le marché aux puces.

M. Dimier répond que les agents municipaux se sont mis d'accord avec les brocanteurs, les zones de stationnement étant bien définies. De ce fait, il y aura un contrôle de l'accès, géré par l'organisateur, et des jetons permettant aux visiteurs de venir charger des meubles.

Annexe mentionnée

Sylvia LIMNI
63 rue Liotard
1203 Genève

Lettre signature avec AR

Monsieur le conseiller administratif
André HEIDIGER
Cour St-Pierre 2
Case postale 3983
1211 GENEVE 3

Genève , le 10.10 2004

Concerne : parking sur la Plaine de Plainpalais , au nom des marchands et visiteurs du Grand Chapiteau Genevois.

Monsieur le Conseiller Administratif,

Nous venons solidairement vous manifester notre colère face à l'attitude des agents de ville venus amender tous les véhicules sur la plaine de Plainpalais . Nous nous opposons fermement à cette démarche.

Si vous interdisez le parage (alors qu'il est autorisé pour les Puces et les marchés de fruits et légumes) , plus aucun visiteur ne viendra à cette foire et par conséquent les marchands ne viendront pas payer un stand et déballer leur marchandise , sachant que les clients ne viendront plus . La sortie du parking sous la Plaine étant extrêmement sale selon les clients et pas forcément adapté ni pour les handicapés ni pour charger les meubles achetés par les clients .

Cette foire organisée de main de maître , un des fleurons des brocantes suisses , avec des participants venus de tous le pays , bénéficie d'une renommée internationale.

Nous refusons que cette manifestation , instituée il y a 23 ans , disparaisse.Elle représente notre gagne-pain automnal et joue un rôle important dans l'animation genevoise. Dans un contexte économique plus que morose , ne serait-il pas plus judicieux de soutenir les contribuables qui veulent travailler , et qu'ils puissent compter sur le soutien municipal.

Devant tant d'intolérance de la part des autorités, nous vous prions de revoir cette attitude destructrice pour le commerce, de nous laisser travailler dans la sérénité et de laisser les clients venir charger les objets, meubles et divers, et acheter sans tracas.

D'avance nous vous remercions et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Administratif, nos salutations respectueuses.

Pour l'ensemble des exposants et clients

Sylvia Limni

Annexes :ci-joint les amendes recueillies par nos soins et listes de 1026 signatures des exposants et clients

Copie pour information :au Domaine Public
au Président du Conseil Municipal
à Mr. Pierre Muller Maire de Genève
à Mr. Christian Ferrazino
à Mr. Patrice Mugny
à Mr. Manuel Tornare
à Mme A.M Von Arx-Vernon députée au Grand Consei
à Mr.Joseph Deiss Président du DFE
à Mr.J.Rieder organisateur du Grand Chapiteau
à la Tribune de Genève
au GHI
à Léman Bleu